

Règlement des jeux-concours

Règlement général des jeux-concours

1. Domaine d'application

1.1. Le présent règlement général des jeux-concours (ci-après appelé « RGJ ») s'applique à tous les jeux-concours, quiz et concours de photos ou de manuscrits (ci-après appelés collectivement « jeux-concours ») organisés par MACHEREY-NAGEL, sauf disposition contraire figurant dans le règlement du jeu-concours concerné, sa description et, le cas échéant, d'éventuelles conditions particulières de participation.

1.2. Le présent RGJ s'applique dans sa version en vigueur au moment de la participation au jeu-concours. Il s'applique le cas échéant en complément des conditions particulières de participation, si et dans la mesure où des conditions particulières applicables au jeu-concours concerné ont été communiquées. Par son inscription au jeu-concours, chaque participant accepte expressément ce règlement et ces conditions ainsi que la date limite de participation spécifiquement définie pour chaque jeu-concours.

2. Participation / frais / absence d'obligation d'achat

2.1. Les jeux-concours sont ouverts à toute personne physique majeure. Les personnes mineures peuvent participer, sous réserve des dispositions légales applicables, si cela est autorisé par MACHEREY-NAGEL et si le représentant légal de la personne mineure donne son accord. Sont exclus de toute participation aux jeux-concours les membres du personnel de MACHEREY-NAGEL, des entreprises affiliées et des éventuelles entreprises partenaires ainsi que les membres de leur famille.

2.2. Chaque participant ne peut participer qu'en son propre nom et qu'une seule fois par jeu-concours. Les prix éventuels ne sont pas cessibles.

2.3. La participation est possible par les moyens mentionnés dans chaque jeu-concours. Sauf indication contraire, le joueur peut participer par courrier électronique (info@mn-net.com) ou postal. L'inscription par voie postale est à adresser à :

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG

Référence : Jeu-concours (titre du jeu-concours)

Valencienner Str. 11

D-52355 Düren

2.4. Les frais pour le participant sont uniquement les frais d'envoi de son inscription, selon le moyen choisi conformément au point 2.3.

2.5. La participation à un jeu-concours n'implique aucune obligation d'achat à MACHEREY-NAGEL ni d'autre « mise » au sens de la loi allemande.

2.6. Si le règlement du jeu-concours exige l'envoi de « matériel », (p. ex. photos, textes, etc.), chaque participant assure être le seul propriétaire et titulaire de tous les droits d'utilisation, de jouissance et d'exploitation du matériel envoyé. En envoyant le matériel, chaque participant accorde à MACHEREY-NAGEL un droit d'utilisation, de jouissance et d'exploitation du matériel transmis illimité dans le temps et l'espace, assorti de la liberté de concéder des sous-licences à des tiers, y compris au-delà de la fin du jeu-concours, excepté si le participant s'y oppose par écrit lors de l'envoi du matériel. Une rémunération, sous quelque forme que ce soit, pour l'utilisation à des fins commerciales du matériel envoyé est exclue.

2.7. MACHEREY-NAGEL décline toute responsabilité concernant tout matériel envoyé, nonobstant la responsabilité applicable en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. Après la clôture du jeu-concours, MACHEREY-NAGEL est en droit de détruire tout matériel envoyé.

2.8. La date limite d'envoi est la date limite de participation. Si la date limite de participation est un dimanche ou un jour férié, la date limite d'envoi est alors le dernier jour ouvré (ce qui exclut le samedi) avant la date limite de participation.

3. Déroulement et prix

3.1. Les gagnants seront désignés par MACHEREY-NAGEL, son personnel, ses mandataires ou des tiers agissant pour le compte de MACHEREY-NAGEL. MACHEREY-NAGEL n'est pas responsable en cas de négligence légère de ces personnes lors de la désignation des gagnants, nonobstant la responsabilité applicable en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. Tout recours par voie judiciaire est exclu.

3.2. Les gagnants seront informés personnellement, par téléphone, par e-mail ou par écrit (courrier postal ou fax). Chaque participant ainsi contacté est tenu de faire savoir immédiatement à MACHEREY-NAGEL s'il accepte le prix. Si MACHEREY-NAGEL ne reçoit pas de réponse dans un délai raisonnable, le participant n'a plus la possibilité d'accepter le prix.

Dans ce cas, MACHEREY-NAGEL se réserve le droit de désigner un autre gagnant par tirage au sort et de l'en informer. Le gagnant initialement désigné n'a à cet égard aucun droit à une compensation. Si MACHEREY-NAGEL connaît l'adresse d'un participant tiré au sort, il se réserve le droit de lui envoyer le prix directement en même temps que la notification.

3.3. Le prix présenté le cas échéant dans le jeu-concours n'est pas obligatoirement identique à l'objet gagné ; des variations, en particulier en ce qui concerne le modèle, la couleur et l'équipement, etc. sont possibles. Jusqu'à la remise du prix, MACHEREY-NAGEL se réserve en outre le droit de modifier le déroulement du jeu-concours sans préavis et sans en indiquer les raisons et/ou de modifier la nature et l'étendue du prix, ou de le remplacer par un prix différent. Dans ce cas, les participants ne peuvent faire valoir aucun droit à l'encontre de MACHEREY-NAGEL.

3.4. Le prix est composé par principe exclusivement du prix dont l'étendue est indiquée par MACHEREY-NAGEL, étant précisé ici que les frais d'expédition du prix à l'étranger ne sont pas inclus. Les frais (ultérieurs) éventuels occasionnés au gagnant lors de/ou du fait de l'utilisation du prix ne sont pas compris, excepté si cela a été expressément indiqué dans le règlement du jeu-concours.

3.5. Le prix ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces ni contre un autre prix. Si le gagnant ne peut pas utiliser son prix (p. ex. pour cause d'expiration du délai), celui-ci sera déclaré abandonné sans compensation. Le prix n'est pas cessible.

3.6. MACHEREY-NAGEL se réserve le droit de publier le nom ainsi qu'une photo du gagnant s'il en a envoyé une. Le gagnant déclare accepter que son nom et sa photo soient publiés, excepté s'il s'y est opposé au moment de son inscription. En l'absence d'objection, une rémunération, sous quelque forme que ce soit, pour l'utilisation du nom du gagnant à des fins publicitaires est exclue.

4. Clôture prématurée / exclusion

4.1. MACHEREY-NAGEL se réserve le droit d'annuler le jeu-concours ou d'y mettre fin à tout moment sans préavis et sans en indiquer les raisons. Cela vaut en particulier si le bon déroulement du jeu-concours ne peut pas être garanti pour des raisons techniques ou juridiques. Dans ce cas, les participants ne peuvent faire valoir aucun droit à l'encontre de MACHEREY-NAGEL.

4.2. MACHEREY-NAGEL se réserve le droit d'exclure des participants d'un jeu-concours. Cela vaut en particulier en cas de non-respect des conditions de participation ou lorsque les participants ont recours à la tricherie ou d'autres pratiques malhonnêtes. MACHEREY-NAGEL peut prononcer une telle exclusion également a posteriori, et donc annuler l'attribution du prix et réclamer la restitution de ce dernier.

5. Responsabilité / problèmes de connexion

5.1. La responsabilité de MACHEREY-NAGEL est strictement limitée à la remise des prix effectivement gagnés.

5.2. Il est expressément signalé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. MACHEREY-NAGEL ne peut donc pas être tenu pour responsable en cas de contamination éventuelle par un virus ou d'intrusion d'un tiers dans l'ordinateur utilisé pour participer au jeu-concours. Plus précisément, MACHEREY-NAGEL ne peut pas être tenu pour responsable des dommages quels qu'ils soient occasionnés aux participants, à leur matériel informatique et à leurs données en mémoire ni des conséquences qui pourraient en résulter pour leur vie personnelle ou leur activité professionnelle.

5.3. MACHEREY-NAGEL décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnements d'Internet, des lignes téléphoniques ou du matériel de réception des données qui perturberaient le bon déroulement du jeu-concours. De même, MACHEREY-NAGEL ne peut pas être tenu pour responsable dans le cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient pas à accéder au site Web ou à participer au jeu-concours en raison d'un problème ou d'une défaillance technique imputable en particulier à une saturation du réseau.

5.4. MACHEREY-NAGEL s'efforce d'assurer en permanence l'accès au jeu-concours sur le site Web, sans être toutefois tenu de le faire. MACHEREY-NAGEL peut interrompre à tout moment l'accès à la page Web hébergeant le jeu-concours, en particulier pour des raisons techniques liées à la mise à jour et la maintenance du site. MACHEREY-NAGEL n'est en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

5.5. En outre, MACHEREY-NAGEL ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de non-remise ou de perte d'un courrier transmis par voie postale ou électronique (en particulier en ce qui concerne la livraison du prix). MACHEREY-NAGEL ne peut pas être tenu pour responsable des problèmes de fonctionnement d'Internet ni des retards, pertes ou dommages imputables aux services postaux ou administratifs.

5.6. MACHEREY-NAGEL est dégagé de toutes ses obligations au moment de la remise du prix et décline toute responsabilité concernant les vices matériels et juridiques. MACHEREY-NAGEL ne donne aucune garantie concernant les caractéristiques des prix. Les équipements peuvent être différents de ceux qui sont représentés sur les illustrations.

5.7. MACHEREY-NAGEL décline toute responsabilité concernant les dommages survenant en rapport avec la participation à un jeu-concours, l'acceptation et/ou l'utilisation du prix, excepté en cas d'acte intentionnel ou de négligence grave de la part de MACHEREY-NAGEL ou de ses mandataires. Ne sont pas concernées les éventuelles demandes de dommages-intérêts en cas de décès, d'atteinte à la santé, de dommages corporels ou de violation d'obligations contractuelles majeures.

5.8. Les noms des gagnants sont communiqués sans garantie.

6. Protection des données

MACHEREY-NAGEL respecte la vie privée des participants et les principes de protection des données. Notre politique de confidentialité actuelle peut être consultée en ligne sur www.mn-net.com.

7. Divers

7.1. Les jeux-concours organisés par MACHEREY-NAGEL sont régis et interprétés au regard du droit de la République fédérale d'Allemagne, sans tenir compte des principes de conflit de lois, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CIVM). La seule juridiction compétente est le tribunal de Düren, dans la mesure où cela est autorisé par la loi.

7.2. MACHEREY-NAGEL se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis le présent règlement général des jeux-concours, exception faite des dispositions relatives à la protection des données.

7.2. La nullité éventuelle de l'une des dispositions ci-dessus du présent RGJ n'affecte pas la validité des autres dispositions. Organisateur du jeu-concours

L'organisateur du jeu-concours est la société

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG

Valencienner Str. 11

D-52355 Düren

Les présentes conditions du jeu-concours sont une traduction de la version originale en allemand „Allgemeine Gewinnspielbedingungen“ de MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG. En cas de doute, la version allemande fait foi.

Dernière révision : 02/2022